

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 FEVRIER 2026

<u>DATE DE CONVOCATION</u>	
	29 janvier 2026
<u>AFFICHEE LE :</u>	
	29 janvier 2026
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	
<u>En exercice :</u>	29
<u>Présents :</u>	22
<u>Votants :</u>	27

L'an deux mil vingt six, le 4 février à 20 H 00, le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Laurence FILOCHE-GARNIER, Denis LE THOREL, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS, Nathalie OERLEMANS.

ABSENTS : Monsieur Erich FREUDENSPRUNG, Madame Chantal HENRY.

DATE DE TRANSMISSION
AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

6 février 2026

DATE D'AFFICHAGE
DE LA LISTE
DES DÉLIBÉRATIONS

5 février 2026

PROCURATIONS : André VROMET À Dominique MASSA, Didier FLAUST À Bertrand HAVARD, Gilles SEBIRE À Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Annick LECHANGEUR À Josiane MALLET.

Monsieur Dominique MASSA a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Communications du Maire : Quelques propos liminaires pour ouvrir ce conseil qui est assez court et le dernier du mandat. Au nom des élus, je commencerai par remercier très chaleureusement et sincèrement l'ensemble des agents de la collectivité représentés ici par leur DGS ainsi que les directeurs qui sont présents. Je les remercie pour leur présence aujourd'hui à nos côtés et depuis toutes ces années. Les services mondevillais dans ce qu'ils rendent au quotidien comme services aux habitants, leur présence, leur fidélité à l'action publique font honneur et donnent du sens au service public. Dans les moments les plus difficiles, nous avons connu un mandat qui a commencé par une période très délicate, nous avons toujours assuré l'ouverture des services dès que c'était possible, des services scolaires jusqu'au service des aides à domicile.

Nous sommes très reconnaissants à l'égard de tout le travail qui a été fait, conduit par une équipe de direction, elle aussi toujours présente, motivée, déterminée et innovante. Ainsi que tous les services et tous les agents toujours présents également auprès des habitants et des élus, de la majorité comme de l'opposition. Nous pouvons nous réjouir d'avoir ces agents à nos côtés, au côté des Mondevillais. D'ailleurs, j'en profite pour indiquer qu'à l'occasion de la tempête Goretti qui a été un moment difficile dans de nombreuses collectivités, nous avons également eu des dégâts. Nous avons pu compter sur les agents, que ce soit les agents municipaux, mais aussi les agents de Caen la mer, qui, même s'ils ne sont pas sous notre autorité hiérarchique, s'activent et œuvrent sur notre territoire. Ils sont présents quotidiennement, améliorent le cadre de vie des habitants et ont été très présents lors de la tempête Goretti.

De nombreux arbres ont été déracinés et cassés (une soixantaine). Ils sont intervenus très rapidement sur les parcs pour remettre en état, tronçonner les arbres et permettre leur réouverture en toute sécurité.

Quelques jours après, ils nous proposaient déjà un plan de replantation très ambitieux des arbres qui ont été abîmés, arrachés ou sectionnés.

Nous pouvons donc les remercier aussi pour leur investissement ainsi qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, les astreintes sont toujours présentes et nous savons que l'on peut toujours compter à la fois sur les services municipaux et sur ceux de Caen la mer.

Dans cet ordre du jour figure un point majeur pour notre territoire en matière de politique culturelle. Nous pouvons enfin signer la convention avec l'établissement public de l'Opéra Rouen Normandie.

Ce dossier nous avait déjà mobilisé il y a quelques années, au moment où la fusion avait été largement débattue. Nous y étions collectivement opposés : majorité comme opposition, aucun élu n'y était favorable. La fusion a néanmoins été actée, et une nouvelle discussion s'est alors ouverte concernant la présence d'une antenne de l'Opéra sur le territoire de Mondeville.

Il était indispensable de parvenir à un accord solide et équilibré entre l'Opéra, la Ville et l'association La Renaissance, acteur culturel essentiel de notre territoire, déjà lié à la commune par une convention. Après de longues négociations, chacun défendant légitimement ses intérêts, nous sommes parvenus à un compromis qui se concrétise aujourd'hui par cette convention, élaborée en étroite collaboration avec l'association La Renaissance.

Ce partenariat permet à chaque partie de voir ses prérogatives respectées, tant dans ses missions que dans son offre artistique. Il offre également à l'association La Renaissance la possibilité d'accueillir gratuitement six spectacles, tout en conservant l'intégralité des recettes. Cela représente pour elle une véritable bouffée d'oxygène financière, ainsi qu'une opportunité de proposer au public une programmation de grande qualité, à l'image de ce que l'Opéra de Rouen Normandie sait produire.

Collectivement, nous pouvons nous féliciter de cette convention qui permet aussi de fixer sur notre territoire mondevillais, mais plus largement de Caen la mer, un acteur culturel important et qui rayonnera sur l'ensemble de la Normandie. Les formations de diffusion plus réduites iront ainsi très facilement dans les territoires.

Un point important a été abordé lundi soir lors du conseil d'école mutualisé du Centre. Nous avons reçu de la direction académique les effectifs prévisionnels pour l'ensemble de nos écoles. Il me semble nécessaire d'être particulièrement vigilants, car les chiffres annoncés — notamment pour les écoles élémentaires, la maternelle étant moins concernée — font apparaître une baisse des effectifs. Ces données ne correspondent d'ailleurs pas totalement aux informations que nous avons pu croiser, notamment avec la directrice de l'école Lucie Aubrac. Il faudra également vérifier la situation sur le Plateau.

Cette baisse prévisionnelle constitue un véritable signal d'alerte, puisqu'elle pourrait conduire à des fermetures de classes. Il est donc essentiel de suivre ce dossier avec la plus grande attention et de demander un ajustement fondé sur les effectifs réellement constatés en octobre. Les prévisions actuelles ne tiennent pas compte des inscriptions intervenues depuis, alors qu'il y en a eu, en particulier pour le Centre. Ce sont pourtant des enfants présents aujourd'hui dans nos écoles, et cela justifie pleinement que nous engagions un échange avec la direction académique et que nous restions très attentifs à l'évolution de la situation.

Un point également important concerne le parking du champ de foire, sujet sur lequel de nombreuses questions nous parviennent. Nous sommes actuellement en train de résoudre un défaut de conception imputable à l'entreprise qui a réalisé les travaux. À ce stade, nous n'avons pas accepté la livraison de l'ouvrage en l'état et des discussions sont en cours afin d'obtenir une proposition de reprise complète du fond du parking, qui ne donne absolument pas satisfaction — et le dire ainsi relève presque de l'euphémisme.

Nous avons désormais abouti à une solution que nous nous apprêtons à valider, afin que le parking soit enfin praticable, y compris par temps de pluie, sans qu'il soit nécessaire d'enfiler des bottes. L'objectif est bien d'obtenir un aménagement conforme aux usages attendus et pleinement fonctionnel.

Nous pouvons aussi nous réjouir collectivement. Les classements, bien sûr, ne disent jamais tout : ils éclairent une réalité sans la résumer entièrement. Mais il faut reconnaître qu'il est toujours plus agréable d'apparaître parmi les premiers que parmi les derniers, et nous aurions tort de boudier notre plaisir. Les bonnes nouvelles ne sont pas si nombreuses ; profitons donc de celle-ci.

Je veux à nouveau remercier les services municipaux, dont le travail contribue directement à cette satisfaction partagée. Deux classements récents nous placent en effet parmi les toutes premières villes où il fait bon vivre, voire comme une véritable "ville de rêve". C'est une reconnaissance qui nous honore.

Il existe de nombreux classements dans le Calvados et, dans notre catégorie, nous obtenons également un très bon résultat au niveau national. C'est une source de fierté. Nous ne sommes pas une commune littorale : ce n'est donc pas la mer qui explique notre position, mais bien la qualité de vie que nous offrons. Ce sont d'autres atouts, d'autres dimensions de notre territoire, qui nous permettent de briller.

Je crois que cette reconnaissance compte, autant pour les élus que pour les habitants. Elle confirme que notre engagement collectif porte ses fruits.

Avant de conclure, je souhaite revenir sur un point qui m'a, disons-le, fortement étonnée. J'ai découvert dans la presse, juste avant cette séance, des propos affirmant que des insultes auraient été proférées dans cette enceinte tout au début du mandat. Notre élue, Madame HENRY, explique ainsi qu'elle n'aurait pas siégé pendant six ans en raison d'une prétendue mauvaise ambiance et d'insultes qui lui auraient été adressées. Je cite de mémoire.

Les campagnes électorales ne justifient ni les outrances ni les mensonges. Elles devraient au contraire être un moment de respect démocratique, où l'on doit aux électeurs la vérité et la dignité de ne pas travestir ni les faits ni les actes.

Or, je le dis clairement : ces accusations sont totalement infondées. Personne ici n'a jamais entendu la moindre insulte dans cette salle. En tant que maire, j'exerce la police de l'assemblée ; jamais je n'aurais toléré de tels comportements, et jamais une telle situation ne s'est produite.

Je réfute donc catégoriquement les propos tenus par Madame HENRY dans la presse. Je regrette qu'elle ne soit pas présente ce soir pour que je puisse le lui dire directement, mais je ne doute pas que ce message lui sera transmis dans un délai bref.

Véronique VASTEL. - Au moment de la campagne de Madame HENRY, il avait été rendu public le fait qu'elle avait abusé de personnes âgées pour établir une liste assez controversée. Et vous nous aviez à l'époque affirmé que vous aviez porté plainte. Alors, est-ce qu'on peut savoir (ou c'est top secret) les suites qui ont été données à cette plainte ?

Mme la maire Hélène BURGAT. - J'avais effectivement déposé une plainte pour abus de faiblesse. Aucune suite n'y a été donnée par la justice, mais j'avais bien accompli toutes les démarches, à deux reprises. De son côté, elle avait déposé plainte contre moi pour diffamation. Là encore, aucune suite n'a été donnée.

La campagne avait été particulièrement difficile, notamment en raison du contexte avec le Rassemblement National. J'ai tout de même relu — et je remercie Aurore d'avoir retrouvé les propos liminaires de Madame HENRY lors du premier conseil municipal — le discours d'installation, dans lequel elle rappelait qu'être élu municipal constitue « *le plus beau des mandats* ». *Un mandat de proximité, de contact, d'actions concrètes et de réalisations visibles* ». Puis elle enchaînait sur le discrédit qui touche aujourd'hui la classe politique.

Mme Nathalie OERLEMANS. - Bonsoir. C'est seulement mon deuxième conseil du mandat. Je vais intervenir sur le sujet qui m'intéresse plus particulièrement. La ville de demain se construit aujourd'hui avec des projections climatiques de plus deux degrés en 2030 et plus quatre degrés à l'horizon 2100. Nous nous devons de préparer au mieux l'avenir de notre ville, l'avenir de nos enfants et des générations futures. La place de la nature doit être repensée. L'arbre doit occuper une place prédominante. Des actions doivent être entreprises dès maintenant pour préparer le logement des prochaines décennies. Toutes les idées doivent être entendues, quels que soient les partis. Avec un taux de densification de 88 % en cœur de ville, comment Mondeville pourra-t-elle affronter ces défis ? La végétalisation de nos territoires va devenir essentielle. Seuls quelques bandes de verdure et quelques arbres ici et là ne suffiront pas. Lors du dernier conseil municipal, vous avez évoqué votre tristesse face aux fortes demandes de logement qui restent sans réponse à Mondeville et sur l'ensemble du territoire de Caen la mer.

Oui, les compositions familiales évoluent. Les familles monoparentales, les primo accédants, les étudiants, les seniors, les familles voient à Mondeville, et à raison, une offre culturelle, fiscale et sportive très attractive, une ville où il fait bon vivre. Depuis plusieurs années, les programmes immobiliers se succèdent à un rythme soutenu pour répondre en partie à ces demandes. C'est effectivement triste de ne pas pouvoir apporter de réponses favorables à toutes les demandes. Nous sommes d'ailleurs toutes et tous autour de cette table des privilégiés de pouvoir occuper des appartements et pavillons avec jardin qui nous offrent un confort appréciable à Mondeville.

En ce qui me concerne, je suis triste de voir des personnes occupant un logement social avec vue directe sur le périphérique avec en plus la proximité directe des dépôts pétroliers. Triste de les voir réduits à ne pas pouvoir ouvrir leurs fenêtres sans avoir de fortes nuisances sonores et de pollution. Triste de voir les habitants des immeubles construits autour du rond-point Calmette ainsi que les habitants des rues voisines subirent les mêmes nuisances en plus de se voir cerner par un flux de circulation incessant du matin au soir. Triste de voir les élèves du lycée Gisèle Guillemot entouré de béton sans verdure si ce n'est quelques pots de fleurs installés dans la cour. Les élèves en viennent à appeler leur collège « la prison ».

La place des commerces en centre-ville devient étouffante lors de fortes chaleurs. La route de Paris n'accueille aucun arbre ni aucune verdure. Triste de voir des jeunes, des familles, ne pas pouvoir accéder à la propriété face à des prix de vente exorbitants. 135 000 € pour un studio, 350 000 € pour une maison jumelée.

Si j'avais aujourd'hui à acheter une maison, moi je ne pourrais pas me le permettre à Mondeville. Ces projets ne profitent pas forcément aux Mondevillais dont le revenu moyen est un des plus faibles des communes environnantes. Même s'il faut saluer votre décision de transformer le gymnase Jean Maurice prochainement détruit en espace végétalisé, quelques débitumisations et la plantation d'arbres, il en reste beaucoup à faire. Vous dites que le taux de construction sur Mondeville reste modéré et que seules les surfaces des anciens bâtis détruits sont reconstruites. C'est faux. Par exemple, le nouvel immeuble construit sur le parking à côté du collège. L'immeuble construit en bas de Super U sur une friche. L'immeuble construit à côté de la halle Bérégovoy qui a remplacé une maison. Sa forme en U empêche toute forme d'intimité pour ses habitants. Idem pour le projet immobilier situé Chemin aux bœufs. La promiscuité est alarmante. L'emprise au sol de tous ces complexes immobiliers est poussée au maximum, ne laissant bien souvent que des allées piétonnes et quelques arbres pour assurer la décoration.

Une partie du quartier Charlotte Corday se voit ceinturée par les barres d'immeubles qui émergent boulevard de Rethel avec un niveau de trafic routier qui explose à proximité de la route de Paris déjà submergée. Quelles sont les actions mises en place pour absorber ce flux de véhicule ? Quant au quartier des Charmettes, certes très pavillonnaire, mais très étroit, il ne dispose d'aucun espace vert permettant de laisser place à la nature.

Il faut laisser respirer le cœur de Mondeville, arrêter les îlots de chaleur et créer des îlots de fraîcheur. Densifier au maximum les espaces ne bénéficie pas au bien-être et au bien-vivre des habitants. C'est un leurre. Ici pas de peur, de conformisme ou d'hypocrisie, mais un simple constat.

Pour continuer de répondre aux demandes de logement, il faudra continuer à rénover le parc existant et les prochaines constructions doivent s'orienter vers les friches commerciales et industrielles tout en respectant un véritable plan de végétalisation.

Mme la maire Hélène BURGAT. - Quelques points de réponse. La rénovation du parc existant ne crée pas de logements, on est d'accord ?

D'accord. Donc cela ne crée pas de logement. Vous faites référence à un certain nombre d'opérations, je pense à Pasteur parce que vous parlez de Pasteur, mais d'autres encore. La plupart, je crois même la totalité, sont des opérations privées. Je vais vous renvoyer une question : quels outils réglementaires utilisez-vous pour empêcher de se construire une opération privée dont vous ne maîtrisez pas le foncier et qui respecte les règles de l'urbanisme local ?

Mme Nathalie OERLEMANS. - Justement, il faut peut-être adapter le PLU, faire quelques modifications. C'est aussi la mairie qui accorde les permis de construire et la mairie a aussi quelques moyens notamment de préempter certains terrains aussi.

Mme la maire Hélène BURGAT. - Non, on ne peut pas tout préempter. Ce n'est tout simplement pas possible : il faut des motifs précis, et il existe des règles. Un PLU ne permet pas de faire n'importe quoi — il ne faut pas laisser croire le contraire. Nous disposons de marges d'adaptation, certes, mais elles sont encadrées. D'ailleurs, dans le cadre du PLUi-HM, nous avons réduit les propositions de densification et de hauteur initialement prévues par Caen la mer.

Un maire, et c'est important de le rappeler, ne peut pas agir comme il l'entend. Dans un PLU, on ne peut pas interdire tout et n'importe quoi : il existe des réglementations nationales, et les propriétaires fonciers ont des droits. On ne peut pas leur annoncer du jour au lendemain qu'ils n'ont plus le droit de construire. Le droit de propriété s'applique, et il s'impose à nous.

Il est facile d'affirmer qu'il faudrait s'opposer à tous les projets privés. Mais j'aimerais vraiment que vous veniez nous voir : nous pourrions vous montrer concrètement comment cela fonctionne, vous expliquer le cadre juridique, et vous nous direz alors comment vous feriez pour vous opposer à certains projets. D'autant que, dans la plupart des cas, il s'agit d'opérations entièrement privées : foncier privé, promoteur privé. Tout repose sur la confiance, la discussion et la négociation.

Comme tous les maires de France, nous appliquons le droit. Nous demandons des modifications : retirer un étage, prévoir un retrait, changer une couleur, s'éloigner des limites séparatives. Cela suppose de discuter, car ces ajustements leur font perdre de la surface de plancher. Quand nous avons affaire à des opérateurs locaux, soucieux de ne pas se mettre la commune à dos, ils acceptent souvent : « *D'accord, on enlève un étage* ». Et nous procédons ainsi à chaque opération. Mais il existe un droit de propriété, et nous ne pouvons pas empêcher les gens de construire lorsqu'ils en ont le droit.

Concernant l'opération Pasteur, dont j'entends parler depuis longtemps, il s'agissait d'un projet totalement privé. Et si vous le souhaitez, je vous invite à venir sur place. Avez-vous rencontré des habitants du quartier ? J'en connais une très bien : une proche qui y vit et qui est très heureuse. Lorsqu'elle s'est séparée, elle avait besoin d'un logement rapidement, et ce programme lui a permis de trouver une solution.

Je vous invite vraiment à aller prendre un café avec les habitants du quartier Pasteur et à leur demander ce qu'ils en pensent réellement. On peut tenir des discours très théoriques, mais rien ne remplace la rencontre avec les gens. J'ai en tête, par exemple, une autre personne qui attendait un logement depuis trois ou quatre ans : elle était ravie de pouvoir s'installer à Pasteur. Alors oui, allez voir les habitants, discutez avec eux, écoutez ce qu'ils ont à dire.

Par ailleurs, il ne vous aura pas échappé que nous avons commencé à débitumer le centre-ville. Il suffit de sortir de l'hôtel de ville pour le constater. Cela peut parfois créer des nuisances — je parlais tout à l'heure de la boue — parce que lorsqu'on enlève du bitume et qu'on plante des arbres, il peut y avoir des difficultés ponctuelles. Mais je pense que personne à Mondeville n'a

manqué de remarquer qu'entre le début du mandat et aujourd'hui, il y a un peu moins de bitume autour de l'hôtel de ville, un peu plus d'arbres, un peu plus de végétation.

Si vous le souhaitez, nous pouvons aller constater cela ensemble, car je ne comprends pas bien qu'on puisse dire le contraire. Et je ne prétends pas que le travail de débitumisation et de végétalisation est terminé : bien sûr qu'il reste beaucoup à faire. Nous avons déjà réaménagé le champ de foire, les abords de l'hôtel de ville. Dans le centre-ville, le granit est omniprésent, ce qui n'est pas idéal — je le reconnais, c'est un choix de l'ancienne municipalité. Nous pouvons créer des bandes de végétalisation, et elles sont prévues. Simplement, nous ne pouvons pas mener tous les chantiers en même temps.

Une bande végétalisée longera ainsi l'alignement d'arbres qui va de l'hôtel de ville jusqu'à la Poste : c'est programmé.

Cela demande parfois des méthodes différentes, et chaque fois que nous pouvons les mettre en œuvre, nous le faisons. Je ne prétends pas que tout soit parfait, mais le travail est en cours, et nous avons déjà montré que des avancées concrètes existent, malgré les difficultés que cela peut créer à certains endroits.

Lorsque vous évoquez le collège Gisèle Guillemot, vous faites en réalité référence à l'opération Valleuil. Je souhaite rétablir une vérité, car une campagne électorale n'autorise pas tous les mensonges. Ce projet que nous portons depuis dix ans et que votre prédécesseur a suivi avec exigence et bon sens — et je tiens à l'en remercier très chaleureusement — ne prévoit l'abattage d'aucun arbre. Pas un seul. Aucun arbre n'est touché.

Je vous invite d'ailleurs, si vous le souhaitez, à visiter le site. Une zone était polluée : nous l'avons dépolluée, pour un coût très important, avec le soutien de la Région. Tous les remblais issus de la démolition de cette ancienne friche militaire — car il s'agit bien d'une friche militaire où certains bâtiments ont été démolis et d'autres, conservés — constituent aujourd'hui une plateforme. On ne peut pas dire qu'elle soit particulièrement végétalisée : c'est une plateforme de remblais, et nous pourrions aller la voir ensemble si vous le souhaitez.

C'est uniquement sur cette zone que nous proposons de construire des logements. Aucun arbre n'est abattu. Aucun espace boisé n'est privatisé. Je le répète : une campagne électorale n'autorise pas à dire n'importe quoi.

M. Mickaël MARIE. - Je veux d'abord saluer votre constance et votre courage, Madame OERLEMANS. Il en faut pour défendre ses convictions. Il se trouve que, sur le fond, nous partageons largement les mêmes, et je crois qu'elles sont très largement partagées dans cette assemblée. Mais pour faire avancer des politiques municipales, les convictions ne suffisent pas : il faut aussi un sens de la réalisation. Et c'est précisément ce qui me semble manquer dans vos propos.

Nous venons de vous le rappeler : certaines choses sont faites. D'autres avancent à un rythme qui n'est pas celui que nous souhaiterions tous, simplement parce qu'on ne peut pas tout engager en même temps. Et puis il y a des contraintes dans lesquelles nous devons agir.

Il y a d'ailleurs un mot qui manque dans votre intervention — comme il manquait déjà lors du dernier conseil municipal — c'est le ZAN, la Zéro Artificialisation Nette. C'est pourtant un élément déterminant. L'une des raisons, et une raison bienvenue, pour lesquelles nous devons construire davantage dans les zones déjà densifiées, au-delà même de nos intérêts locaux ou des réponses à apporter à des problématiques comme la démographie scolaire, c'est précisément cette exigence nationale. Construire des logements pour accueillir des familles, c'est aussi un levier pour maintenir des services publics, et en l'occurrence des services publics d'éducation.

Mais revenons au ZAN : c'est une victoire pour les convictions que nous partageons. C'est l'idée que l'on va enfin cesser de bétonner des terres agricoles pour y construire des logements, des pavillons, des routes, des infrastructures. C'est une bonne chose. Mais cela implique que les logements, il faut bien les construire quelque part. Cela implique aussi de rapprocher les emplois et les habitations, plutôt que de contraindre les gens à parcourir des kilomètres — parfois des dizaines — pour aller travailler.

Tout cela se pose aujourd'hui de manière nouvelle, avec des difficultés réelles, dans une situation où personne n'a de mode d'emploi parfait, où aucune solution magique ne permettrait de résoudre instantanément toutes les contradictions. Et surtout, cette nouvelle contrainte vient se heurter à des réalités anciennes. Vous évoquez les mobilités et le flux incessant de voitures : vous avez raison, et je partage ce constat. Mais on ne transforme pas 70 ou 80 ans d'aménagement urbain en un seul mandat. Ni même en deux. Cela prendra du temps.

Adapter la ville au changement climatique, c'est la même chose : cela demandera du temps. Mais il y a malgré tout une bonne nouvelle : l'enjeu n'est pas d'être prêt demain matin. L'enjeu est d'être prêt au milieu du siècle — en 2040, 2045, 2050 — pour affronter le plus fort des manifestations du changement climatique. Certaines sont déjà là, nous le savons, mais l'effort que nous menons est nécessairement progressif.

C'est pourquoi, en dehors du contexte calendaire particulier dans lequel nous nous trouvons, j'ai du mal à comprendre cette manière de ne pas reconnaître ce qui est fait. Et je terminerai sur ce point : le problème, quand on refuse de voir ce qui avance, quand on ne reconnaît pas ce qui est en train de se transformer, c'est que le jour où l'on finit par le perdre, on ne s'en aperçoit même pas. Ou l'on n'est plus capable de le défendre lorsqu'il est réellement menacé. Et cela, je crois que c'est un vrai problème.

Mme Nathalie OERLEMANS. - Merci de ne pas déformer mes propos parce qu'à chaque fois vous détournez complètement ce que je vous dis. Je ne vous dis absolument pas de tout interdire, ce n'est pas du tout mon propos. Oui, il y a des choses qui ont été faites. Vous avez choisi de parler de Valleuil. Moi, je ne vous en ai pas parlé. Je vous ai parlé du collège. Non, il n'y avait pas de sous-entendu. Donc, c'est vous qui en tirez votre propre conclusion. Et d'autre part, moi aussi je discute avec des habitants. Donc, on a des discours apparemment différents, mais ils doivent tous être entendus.

M. Joël JEANNE. - Je voudrais faire quelques propos liminaires. Nous arrivons effectivement au terme de notre mandat et nous pouvons en effet aujourd'hui mesurer le chemin parcouru depuis notre installation en 2020. J'ajouterai aussi le travail accompli par les agents au service de la vie quotidienne de nos concitoyens. Je pense aux agents des assemblées, je pense aux chefs de service qui ont su préparer avec talent les délibérations, mais aussi tous les agents qui sont en charge de l'environnement. C'est un sujet qui apparaît dans le débat. Je voudrais aussi saluer une nouvelle fois l'engagement de nos bénévoles au sein des associations mondevillaises qui est un engagement décisif au service du lien social, de la solidarité, du vivre ensemble. 90 ans après la victoire du Front populaire qui a vu la naissance des congés payés, mais aussi le temps libéré, je crois que c'est un élément qu'il faut prendre en compte. On peut aussi mesurer le chemin parcouru par notre union sportive ouvrière de Mondeville qui pendant des décennies a animé et structuré la politique sportive de notre ville. Et je voudrais lors de ces propos introductifs saluer les nouvelles performances de nos perchistes féminines. Je pense à Louise Boulan et Naya Covin qui se sont particulièrement illustrées ce week-end lors du meeting au palais des sports de Caen la mer auquel j'ai eu la chance d'assister. Tout cela pour dire que nous le savons tous, aucune pratique sportive et culturelle n'existe ni ne se développe sans l'accompagnement financier des collectivités locales. Je reviendrai sur la résidence de l'Opéra Orchestre de Normandie de Rouen. Et je voudrais souligner la place du théâtre de la Renaissance qui est resté fidèle au projet municipal initial d'ouverture culturelle avec une offre diversifiée. La Renaissance a été liée dans un premier temps par une convention avec l'orchestre régional de Normandie qui a marqué singulièrement sa présence sur le territoire pendant deux décennies. Aujourd'hui le renouvellement de cette résidence avec l'opéra Orchestre Normandie Rouen à Mondeville conforte en effet cette décision de proximité à laquelle nous sommes très attachés. Cette convention reprend dans ses propos, la volonté de mise en œuvre d'actions de médiation et de temps de rencontre pour les différents publics. Je crois que c'est essentiel et je crois qu'une convention qui s'engage à développer cette indispensable accessibilité au plus grand nombre mérite d'être soulignée et d'être saluée. Je souhaitais développer ce point sur cette question de la culture.

Je reviendrai sur les capacités financières d'une collectivité. Elles garantissent son pouvoir d'agir, lequel émane des lois de décentralisation de 1982 qui ont été portées par la gauche. Or, ce pouvoir d'agir a été fragilisé par les mesures d'austérité gouvernementale qui ont impacté notre budget communal depuis une dizaine d'années et à chaque débat d'orientation budgétaire, nous avons dénoncé ces mesures. Il aura fallu attendre 2026 et de futures échéances électorales, municipales et sénatoriales pour que les élus municipaux soient enfin entendus. En effet, notre collectivité peut se féliciter de la disparition dans le projet de loi de finances 2026, du Dilico pour la strate communale. Le Dilico est un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales. Il s'agit de faire rembourser aux collectivités le déficit public, les 211 milliards par exemple que l'État reverse aux entreprises sans aucun contrôle. Il s'agit d'une exonération, une bonne nouvelle pour le budget de Mondeville qui cette année a dû contribuer à hauteur de 338 000 euros à la résorption du déficit public et nous avons craint encore une fois qu'il ne soit intérieur pour 2026. Cependant, la copie fiscale du gouvernement est loin d'être parfaite pour notre territoire, car le projet de loi de finances qui vient d'être adopté par un 49.3 en ce début de semaine contient des mesures où figurent de nouvelles ponctions de l'État en direction des intercommunalités. Nous pensons à Caen la mer puisque nous avons abordé un certain nombre de sujets, la question des transports, la question du cadre de vie. Ce sont des sujets qui sont portés par Caen la mer, mais aussi le département et la région. Ces économies impacteront les enveloppes qui seront consacrées aux contrats de territoire qui accompagnent les collectivités sur certains projets.

Pour terminer mon propos et avant de rentrer dans l'ordre du jour, je reviendrai sur les annonces de suppressions de postes dans l'éducation nationale pour la rentrée 2026 qui sont estimées au niveau national à 1891 postes dans le premier degré, 1365 dans le secondaire. Je rapprocherai cette nouvelle saignée dans les effectifs des enseignants de l'information selon laquelle la Normandie serait particulièrement affectée par ces mesures puisque le chiffre de 303 suppressions est avancé par les syndicats enseignants. Il y a fort à parier, dès lors que de nouvelles suppressions de poste affecteront notre territoire, que ces nouvelles mesures sont révélatrices d'une vision à court terme qui entérine le choix politique fait par la droite parlementaire et la "macronie" d'affaiblir l'école publique.

Depuis une décennie, la baisse démographique est effectivement présentée par le gouvernement et les autorités académiques comme une occasion d'économie budgétaire. Ce qui justifierait les suppressions de poste. Pourtant, tous les observateurs considèrent que cette baisse démographique permettrait, si le choix n'était pas de supprimer des postes, d'avoir moins d'élèves par classe. Ce serait enfin l'occasion de renforcer le suivi individualisé, de diversifier les pratiques pédagogiques, d'accorder plus d'attention et de temps aux plus fragiles de nos élèves. À l'inverse, nous le savons, supprimer des postes au nom d'économie immédiate aggrave la ségrégation scolaire, fragilise le service public. Pour les élus de Mondeville ensemble, la baisse démographique pourrait être une occasion unique de renforcer la qualité de l'enseignement et de favoriser l'émancipation de tous nos jeunes. Alors effectivement, face à ces annonces, nous allons devoir être particulièrement vigilants et porter un regard attentif sur les chiffres que la direction académique va retenir pour préparer la rentrée 2026 dans nos écoles. Nous en avons quelques exemples dans la dernière période. Chiffres dont nous savons qu'ils sont inquiétants pour Mondeville puisqu'avec des baisses d'effectif prévues au Centre et aux Tilleuls (- 30 élèves au Centre semble-t-il, - 19 élèves au Plateau). Ce sont des éléments qui méritent d'être considérés.

Il est bon de le dire aujourd'hui aux parents d'élèves comme aux enseignants qu'ils pourront en effet compter sur l'engagement et la détermination des élus de Mondeville ensemble pour défendre le service public d'éducation et la place de la jeunesse sur notre territoire.

J'ajouterai dans le débat qui vient d'avoir lieu sur l'aménagement urbain et l'adaptation de la ville au changement climatique qu'il y a en effet pour ce qui nous concerne à Mondeville Ensemble nécessité d'avoir des logements à Mondeville afin de répondre à une demande croissante. Mais le vrai problème n'est pas tant le manque de logements que l'accessibilité pour le plus grand

nombre. C'est un élément qu'il faut avoir à l'esprit. En effet, nous pouvons considérer qu'une ville ne doit pas se refermer sur elle-même. Et la seule façon de lutter contre l'étalement urbain, c'est effectivement de penser à densifier l'habitat. Simplement quand on densifie, il faut aussi avoir à l'idée la notion d'écoute des habitants, le souci de leur cadre de vie, la préservation de l'environnement, mais aussi la préservation de la biodiversité. Et je crois que la concertation en amont de projets immobiliers pour nous doit être caractérisée et elle paraît essentielle dans une commune qui est déjà très urbanisée. Je crois que ce sont des éléments qu'il faut avoir à l'esprit. Et il ne s'agit pas pour nous de développer, je dirais des stratégies ou tout du moins une polémique sur la campagne électorale dans ce cadre-là.

Et dernier point sur le rassemblement national, nous sommes peut-être encore à la période des transferts, car on se souvient bien de madame Henri qui a été candidate à Mondeville et que l'on n'a jamais vue. Elle s'est ensuite présentée aux élections législatives sur la côte Fleurie. Maintenant elle est parachutée à Caen. Il semblerait qu'il n'y ait pas de liste de rassemblement national à Mondeville et c'est très bien pour la démocratie, car quand on voit le pays aujourd'hui avec les politiques qui ont été menées de renoncement, les politiques qui fragilisent le plus grand nombre permettent justement aux idées nauséabondes de division de faire prospérer le rassemblement national. Notre engagement d'élus de gauche est de faire en sorte que les politiques publiques s'attachent à ne pas laisser les personnes les plus en difficulté sur le bord du chemin. Dénoncer aussi les politiques d'austérité qui sont menées par le gouvernement, c'est aussi faire reculer le fonds de commerce, le terreau sur lequel prospèrent les idées les plus rétrogrades qui divisent le pays. Alors que nous avons besoin de liberté, d'égalité, de fraternité. Et nous faisons nôtre la devise de la République.

Mme la Maire Hélène BURGAT. - Merci. Je partage entièrement vos propos, et vous avez raison : la question de l'accessibilité au logement est un véritable enjeu. C'est précisément pour cela que nous continuons à produire du logement social dans toutes nos opérations. C'est une force pour notre ville d'avoir plus de 30 % de logements sociaux. La mixité est une richesse — elle l'a toujours été, dans nos écoles, dans nos quartiers, dans nos associations — et il est essentiel de préserver cet équilibre.

Nous devons aussi développer l'accession sociale à la propriété, et c'est possible. Dans toutes les dernières opérations, y compris les opérations privées, nous avons exigé qu'une part soit consacrée à l'accession sociale, notamment grâce au BRS et au dispositif du foncier solidaire. Ces outils permettent de proposer des logements à des prix plus abordables, alors que les prix du marché sont parfois totalement déconnectés de la réalité. Ce sont des dispositifs indispensables, et nous les mobilisons.

Je veux également rappeler que le seul levier vraiment solide dont dispose une collectivité pour être exigeante — sur les prix, sur la qualité, sur l'aménagement — c'est la maîtrise du foncier. Or la ville n'en possède plus beaucoup. Vous voyez donc à quel point l'équilibre est délicat : entre accessibilité et acceptabilité.

Sur le logement, il y a en effet ces deux dimensions : l'accessibilité et l'acceptabilité. Et l'acceptabilité nécessite de la concertation. L'exemple de l'opération Vallée Barrey est très parlant. Au départ, les habitants du secteur, en bordure d'un quartier résidentiel, étaient extrêmement réticents à l'idée de transformer l'ancienne zone « Fly Réalité ». J'ai animé ici même des réunions où l'opposition était très forte. Puis nous avons discuté, expliqué, présenté un projet avec de petites maisons, montré les plans. Un consensus s'est construit progressivement. Aujourd'hui, les habitants ne voient plus d'inconvénient au projet. C'est le fruit de la concertation.

Nous procédons ainsi pour chaque opération importante sur le territoire, et cela continuera — pour ceux qui seront aux responsabilités dans quelques semaines.

L'acceptabilité n'est jamais simple, parce qu'il y a toujours une inquiétude à l'idée de voir arriver de nouveaux habitants. Mais en tant qu'élus responsables, nous devons porter un discours d'ouverture, rassurer, expliquer qu'il faudra construire un peu, avec vigilance, et trouver ce fragile équilibre entre les nouveaux et les anciens habitants. J'en suis convaincue.

Et, pour être honnête, je trouve que les choses ne se passent pas si mal à Mondeville. Je n'ai pas le sentiment que cela se soit mal passé jusqu'ici. Mais peut-être me trompais-je.

Mme Véronique VASTEL. - Je voudrais ajouter un point. Ce qui se passe à Mondeville — et ailleurs — c'est que le logement et l'immobilier sont devenus, pour beaucoup, des outils de spéculation. Ce n'est pas propre à notre commune, mais cela existe, et il faut lutter contre ces dérives. Beaucoup de personnes achètent aujourd'hui des logements uniquement pour les mettre en location. Quand on voit des deux-pièces à 150 000 euros, c'est vertigineux : c'est le prix auquel j'ai acheté ma maison il y a plus de vingt ans, et elle n'a évidemment rien à voir en taille avec un deux-pièces. C'est un vrai problème.

Je veux aussi partager un exemple très concret, presque symbolique, de ce qui se passe ici comme ailleurs. Dans ma rue — j'habite rue Ernest Renan —, une parcelle privée a été vendue. Deux maisons ont été construites : l'une côté rue Pasteur, l'autre côté Ernest Renan. Elles sont littéralement collées l'une à l'autre. La maison côté rue Pasteur est aujourd'hui en vente à plus de 300 000 euros. Et entre les deux constructions, s'il y a trois mètres, c'est le maximum.

C'est scandaleux pour les gens qui achètent. Et c'est tout aussi scandaleux pour ceux qui profitent de cette situation pour faire de l'argent sans se soucier de la qualité de vie ou du cadre urbain. Ce sont des problématiques que l'on ne peut pas ignorer. En France, nous manquons de logements abordables.

Mme la Maire Hélène BURGAT. - Je partage ce que vous évoquez sur les Charmettes. Il s'agit d'un effet récent parce qu'il y a encore 5, 6 ans cela n'arrivait pas. L'augmentation du prix de l'immobilier a favorisé ces effets. L'ancien PLU ne prévoyait pas des règles suffisamment contraignantes pour éviter ce genre de choses. Parfois, des gens qui vendent un petit bout de leur parcelle pour construire plus haut et puis finalement cela gâche la vue de tout le monde.

Enfin, dans le cadre du PLUi-HM, nous avons constaté ces effets négatifs qui énervent tout le monde et à juste titre. C'est pourquoi nous avons demandé des modifications pour éviter cela. Nous travaillons à tout cela, mais parfois nous avons un temps de retard aussi, il faut le reconnaître. D'autant que nous appliquons aujourd'hui la réglementation intercommunale et nous avons demandé des modifications pour éviter cela.

Mme Véronique VASTEL. - Une des conséquences aussi, c'est que Mondeville était une ville populaire où des familles sont installées quelquefois depuis très longtemps et les jeunes générations aujourd'hui ne peuvent plus se loger. Cela est très douloureux pour de nombreuses personnes parce qu'il y a un vrai attachement à la commune.

Mme la Maire Hélène BURGAT. - Tout à fait. Nous faisons face à une autre difficulté : le parcours résidentiel évolue difficilement, car les habitants restent longtemps dans leur logement, tout simplement parce qu'ils y sont bien. Cela entraîne un faible turn-over sur le territoire.

Qu'on le veuille ou non, un effet de rotation apparaît généralement lors de la livraison de nouveaux logements. Je vous donne un exemple ancien : lors de l'aménagement du prolongement de la rue Chapron, avec l'opération des *Perles d'Akoya*, une dame âgée qui habitait juste en face a vendu son pavillon pour s'installer dans la résidence neuve. Son pavillon a alors été racheté par un jeune couple.

Dès que nous livrons une opération de ce type, cela permet de libérer un certain nombre de logements sur le territoire, et nous continuons par ailleurs à construire. Ces dynamiques profitent aussi largement aux Mondevillais.

Ce n'est pas de la primo-accession, en effet, et je vous rejoins : il faut disposer d'un capital important pour pouvoir investir dans un appartement. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous accueillons souvent des personnes qui disposent d'un capital issu de la vente d'un bien qu'elles possédaient déjà.

En matière d'intervention publique, les outils réglementaires dont nous disposons restent relativement limités.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1 - Information relative aux décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
- 2 - Demande de dérogation temporaire au repos dominical sur le fondement de l'article L. 3132-20 du code du travail - Avis du conseil municipal
- 3 - Autorisation de recrutement en apprentissage
- 4 - Tableau des emplois

FINANCES, MOYENS GÉNÉRAUX ET COMMANDE PUBLIQUE

- 5 - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Restaurants du cœur
- 6 - Tarifs des redevances locatives de la résidence autonomie clair soleil 2026

DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ

- 7 - Tarifs 2026 du camping municipal Pierre Soismier

EMPLOI, SOLIDARITÉS, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LOGEMENT

- 8 - Supermonde - Prorogation des conventions conclues avec l'association AMC et Les Tontons Tourneurs concernant le manoir de Valleuil

SPORT, CULTURE, LECTURE PUBLIQUE, ÉVÈNEMENTIEL

- 9 - Convention de résidence et de partenariat culturel entre la Ville de Mondeville, l'association La Renaissance et l'Opéra Orchestre Normandie Rouen

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DELIBERATION N° DELIB-2026-001 - INFORMATION RELATIVE AUX DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'elle a pris les décisions suivantes :

- Conformément à l'article L. 2122-22, 5° :

Sinistre	Date du sinistre	Montant de l'indemnité perçue
Incendie de l'école des Tilleuls	05.08.2021	38 777,83 € (solde restant à percevoir)

- Conformément à l'article L. 2122-22, 8° :

Liste des actes de concessions depuis le 12 novembre 2025				
Date de l'acte	N° de titre	Durée de la concession	Nom du défunt	Prénom du défunt
Nouvelles concessions				
27.01.2026	3710	30 ans	LECUYER	Odette
27.01.2026	4090	30 ans	FEUILLAT	Vincent
27.01.2026	4091	30 ans	NOUET	Bruno
27.01.2026	4092	50 ans	MONTERISI	Baptiste
27.01.2026	4093	30 ans	MARIAGE	Dimitri
27.01.2026	4094	30 ans	MAISERET	Alphonse
27.01.2026	4095	50 ans	FOURRÉ	Ninon
27.01.2026	4096	30 ans	LEMAITRE	Michel
27.01.2026	4097	30 ans	ANCEL	Michel
Renouvellements				
14.11.2025	4087	15 ans	MARIE	Paul
27.01.2026	4098	15 ans	ARTHEMISE / PONNOT	Fernande et Eliane
27.01.2026	4099	30 ans	LE SAINT	Jean et Line
27.01.2026	5000	15 ans	BERNARD	Roger

- Conformément à la délibération n°2025-158 relative à l'adoption du Budget Primitif 2025 du budget principal de la Ville :

Le Conseil municipal est informé de mouvements de crédits au titre de l'autorisation de fongibilité donnée à hauteur de 7,5% maximum des crédits inscrits au BP 2025, à savoir :

- Deux mouvements à la section de Fonctionnement du chapitre 011 « Dépenses à caractère général » vers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » pour un montant total de 7 700 € correspondant aux compléments de

crédits nécessaires pour les versements des 2èmes acomptes de subventions 2025 à l'USOM basket et l'USOM athlétisme ;

- Un mouvement à la section de Fonctionnement du chapitre 011 « Charges à caractère général » vers le chapitre 739 « Reversements et restitutions sur impôts et taxes » de 250 000 € afin de budgéter une dépenses imprévue correspondant au reversement de taxes additionnelles aux droits de mutation perçues en 2023 pour une opération d'aménagement ayant changé de nature, l'entreprise concernée par le projet ayant obtenu un dégrèvement auprès du service des Affaires fiscales et foncières en 2025.

Par conséquent,

VU l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **DE PRENDRE ACTE** de cette information.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

ANNEXE(S) :

**DELIBERATION N° DELIB-2026-002 - DEMANDE DE DEROGATION TEMPORAIRE AU REPOS DOMINICAL
SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L. 3132-20 DU CODE DU TRAVAIL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

La société EGIS a déposé en Préfecture une demande de dérogation au repos dominical fondée sur l'article L. 3132-20 du Code du Travail, aux termes duquel le Conseil municipal est appelé à donner un avis.

En effet, la société EGIS, assistant à maîtrise d'ouvrage de la société BOSCH, a programmé une intervention le dimanche 8 mars 2026 sur le site de l'établissement BOSCH de Mondeville afin de réaliser des travaux de dépose d'une passerelle piétonne se trouvant au-dessus de voies SNCF électrifiées. L'opération comprend la démolition des appuis et d'une partie de la passerelle avant son grutage pour évacuation. Cette opération est liée avec la SNCF qui doit intervenir le lendemain afin de débrancher et reprendre les caténaires et son support. Compte tenu des contraintes liées aux circulations de trains et des plages horaires restreintes, le créneau du dimanche 8 mars 2026 a été fixé par la SNCF dans le cadre des ITC (interruptions temporaires de circulation).

Il est à noter que cette dérogation est demandée au profit d'un seul salarié qui sera présent sur le site de minuit à 8h00.

Conformément aux dispositions de l'article L. 3132-25-3 du Code du travail, la société EGIS a fixé les contreparties qui sont accordées au salarié privé de repos dominical en conformité avec l'accord de groupe relatif à l'organisation du travail.

Par conséquent,

Vu le Code du travail, et notamment les articles L. 3132-3, L. 3132-20 et L. 3132-25-3,

Considérant l'accord de groupe,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** à la demande de dérogation au repos dominical présentée par la société EGIS pour le dimanche 8 mars 2026.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

ANNEXE(S) :

DELIBERATION N° DELIB-2026-003 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT EN APPRENTISSAGE

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 28 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une organisation. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus. Cette formation en alternance s'achève par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La commune de Mondeville souhaite participer à la formation d'apprentis dans certains secteurs en tension. En effet, ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises. Il permet à l'agent tuteur de valoriser son savoir et à la collectivité de former des jeunes dans des secteurs à fort recrutement.

Pour l'année 2026, sous réserve de financement par le CNFPT, il est envisagé d'autoriser le recrutement d'apprentis dans les conditions suivantes :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Sports et événementiel	Développement du sport pour tous	BPJEPS	1 à 2 ans, selon formation
Petite enfance	Auxiliaire de puériculture	Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture	1 an
Communication	Assistant de communication	Diplôme de niveau 5 ou 6	1 à 3 ans, selon formation
Ressources humaines	Assistant RH (temps de travail)	Diplôme de niveau 5 ou 6	1 à 3 ans, selon formation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu l'avis du comité social du 15 janvier 2026,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'AUTORISER** le recrutement des apprentis dans les conditions présentées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

ANNEXE(S) :

DELIBERATION N° DELIB-2026-004 - TABLEAU DES EMPLOIS

Le tableau des emplois décrit les postes permanents de la collectivité, qui sont nécessaires au bon fonctionnement des services. L'évolution des missions de la Ville et les mutations des services se traduisent régulièrement par des modifications des postes du tableau des emplois.

Dans ce cadre, concernant le poste n°462 : Le camping municipal appelé espace Pierre Soismier, installé sur le territoire de la commune de Cabourg est ouvert à l'heure actuelle du 1er mai au 31 août chaque année. Ce service fonctionne grâce à son gardien et un renfort saisonnier annuel.

Le succès de ce camping auprès du public, en particulier mondevillais, invite la collectivité à accentuer son développement. Or l'activité du camping entraîne une multitude et une diversité de missions, à la fois techniques, d'animation et administratives.

Le développement du camping et la mise en œuvre d'une gestion plus importante ne peuvent plus reposer uniquement sur un gardien, issu de la filière technique. Ils doivent donc être accompagnés du recrutement d'un responsable, issu de la filière administrative, à qui seront confiées toutes les missions correspondantes. Cela inclut notamment :

- L'accueil et les réponses aux demandes de renseignements auprès des différents publics,
- La gestion des campeurs, des accès...,
- La responsabilité de la sécurité des lieux,
- Les actions d'animation et de développement touristiques,
- La responsabilité de la régie de recettes, la gestion financière,
- L'élaboration et la mise à jour des documents réglementaires,
- La coordination du service et l'encadrement du gardien.

En période hivernale, le responsable participera au développement et au déploiement des événements de la commune. Cette période permettra aussi d'approfondir les actions en faveur de l'attractivité du camping.

Concernant le poste n°330 : Ce poste de chargée d'accueil et d'accompagnement au sein de l'espace France Services, à vocation administrative, était assuré par une agente de la filière animation à l'issue d'une mobilité interne. A l'occasion de son départ, ce poste peut être modifié pour être recentré sur la filière administrative.

VU le code général de la fonction publique, dont son article L-313-1,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant la présentation en comité social territorial du 15 janvier 2026,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **DE CRÉER** le poste suivant :

N° du poste	Précision d'affectation	Intitulé du poste	Temps de travail du poste	Grades ouverts
462	Camping	Responsable de camping	35h/35h	Cadre d'emploi des adjoints administratifs Grade de rédacteur

- **DE MODIFIER** le poste suivant :

N° du poste	Précision d'affectation	Intitulé du poste	Temps de travail du poste	Anciens grades ouverts	Nouveaux grades ouverts
330	Espace France Services	Chargé d'accueil et d'accompagnement	35h/35h	Cadre d'emploi des adjoints administratifs et des adjoints d'animation	Cadre d'emploi des adjoints administratifs

- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

ANNEXE(S) :

FINANCES, MOYENS GENERAUX ET COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION N° DELIB-2026-005 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR

La Ville accompagne depuis de nombreuses années l'association les Restos du Cœur, notamment en leur mettant gracieusement à disposition un local situé à la Vallée Barrey, 4 bis rue Alcide de Gasperi, d'une surface totale de 238,38 m².

Cette mise à disposition est effectuée par voie de convention d'occupation précaire du domaine privé de la Ville.

La convention actuelle arrivera à expiration en mars prochain. Dans ce cadre, il vous est proposé de renouveler le partenariat.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable 2 fois pour la même durée par tacite reconduction.

Par conséquent,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Après consultation de la Commission, Finances, moyens généraux et commande publique du 28 janvier 2026,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** la mise à disposition gracieuse du domaine privé de la Ville au profit de l'association Les Restaurants du Cœur,
- **D'APPROUVER** le projet de convention d'occupation précaire du domaine privé de la Ville jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

ANNEXE(S) :

COT+Resto+du+Coeur+2026.doc

**DELIBERATION N° DELIB-2026-006 - TARIFS DES REDEVANCES LOCATIVES DE LA RESIDENCE
AUTONOMIE CLAIR SOLEIL 2026**

Comme indiqué dans l'article 1 de la partie 5 du contrat de séjour, la redevance locative est révisable annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Aussi, il vous est proposé d'appliquer les tarifs ci-après à compter du **1^{er} mars 2026**.

- Pour les anciens résidents (présents avant la réalisation des travaux), il est proposé d'appliquer une augmentation de 1 % correspondant à l'inflation estimée sur l'année 2025 (taux retenu pour les autres tarifs municipaux actualisés en décembre 2025).

Aussi, les tarifs avec arrondis au nombre entier le plus proche s'établissent comme suit :

Revenu fiscal de référence (RFR)	Studio	Grand Studio	F2
Jusqu'à 11 941 €	259 €	283 €	317 €
De 11 942 € à 15 198 €	271 €	296 €	331 €
De 15 199 € à 18 456 €	283 €	309 €	346 €
Au-dessus de 18 456 €	295 €	326 €	366 €

- Pour les nouveaux entrants (admis après la phase de travaux), il est proposé :
 - pour le loyer : application de la révision prenant en compte le dernier IRL connu à date de la préparation de la présente délibération (IRL 3^{ème} trimestre 2025) ;
 - pour les charges locatives : d'appliquer une augmentation de 1 % correspondant à l'inflation estimée sur l'année 2025 ;
 - pour les prestations d'hébergement : d'appliquer une augmentation de 0,86 % en référence à l'arrêté du 24 décembre 2025 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées.

Aussi, les tarifs avec arrondis s'établissent comme suit :

	Superficie en m ²	Loyer 2025 révisé	Charges locatives + 1%	Prestations d'hébergemen t + 0,86 %	Redevance mensuelle d'occupation (arrondie au nombre entier le plus proche)
Studios	28	174.51 €	157.67 €	72,93 €	405 €
Grands studios	34	212.84 €	157.67 €	72,93 €	443 €
T2	36	224.94 €	157.67 €	72,93 €	456 €

Majoration couple : 20,54€/mois

Ainsi, par conséquent,

Après consultation de la commission finances du 28 janvier 2026,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- D'APPROUVER la nouvelle tarification telle que détaillée ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2026,
- D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte en application de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	23	0	4	0

ANNEXE(S) :

Mme Véronique VASTEL. - Les arguments qui nous avaient conduits à nous abstenir lors des délibérations relatives au foyer Clair Soleil — d'abord au Conseil municipal du 19 juin 2024, puis à celui du 5 février 2025 — tenaient principalement à la hausse conséquente des redevances de loyer appliquée aux nouveaux résidents. Cette augmentation nous paraissait injustifiée, ou à tout le moins non indispensable. En effet, nous avons bien compris qu'il ne s'agissait pas de couvrir les dépenses engagées pour les travaux, lesquels se sont élevés, si mes souvenirs sont exacts, à environ 2 000 000 €.

J'avais mis en avant le fait que les nouveaux résidents étaient issus du même public que les anciens. Un public aux revenus très modestes qui n'ont pas évolué favorablement ces dernières années et en tout cas n'ont certainement pas fait un bond de plus de 20 % comme c'est le cas de certaines des redevances. Car si les sommes peuvent paraître dérisoires, je voudrais que l'on garde toujours à l'esprit que cela reste très subjectif et que lorsqu'on dispose de revenus limités, voire très limités, quelques

dizaines d'euros sont importants pour maintenir un certain pouvoir d'achat, quelques dizaines d'euros en plus ou en moins chaque mois peuvent changer beaucoup de choses. Pour rappel, le studio de 28 m² que les résidents déjà présents avec travaux louent aujourd'hui encore entre 259 et 295 euros selon leur revenu fiscal de référence sera facturé 405 euros aux nouveaux entrants, ceux qui arrivent après les travaux, sans considération du revenu fiscal de référence. Soit une différence à la hausse comprise entre 146 et 110 euros. Pour les plus bas revenus, ceux qui ont jusqu'à 11 941 euros par an soit 995 euros par mois. Nous sommes là en-dessous du seuil de pauvreté. 146 euros de différence représentent 50 % par rapport au loyer antérieurement pratiqué puisqu'on passe de 259 à 405 euros. Bien sûr, ce ne sont pas les mêmes personnes. De plus, on pourrait même considérer qu'il y a une forme de rupture d'égalité de traitement puisque les anciens et nouveaux résidents à revenus équivalents pour les mêmes logements dans le même établissement, même rénovés, paient une redevance locative différente. Mais vous avez entériné ces changements de tarifs. Alors aujourd'hui, nous appliquons les augmentations rituelles qui ont lieu chaque année aux anciens et aux nouveaux entrants. Nous continuerons donc de nous abstenir.

Mme la Maire Hélène BURGAT. - Le delta dont vous parlez n'est pas réellement celui que l'on imagine, puisque les APL viennent compenser une partie du loyer. Certaines personnes avaient auparavant des loyers et des charges locatives tellement faibles qu'elles ne percevaient pas l'intégralité des APL auxquelles elles avaient droit. Aujourd'hui, elles les touchent pleinement. Finalement, pour certaines situations, l'écart réel peut n'être que de 30 ou 40 euros. Mais cela dépend des situations : c'est du cas par cas.

M. Bertrand HAVARD. - Nous avons déjà eu ce débat, mais il me semble utile de rappeler brièvement comment les choses se déroulaient auparavant. Il n'y avait pas de loyer pour ces logements. Nous avons donc appliqué un loyer inférieur aux loyers sociaux les plus bas : nous sommes en dessous de 6 euros le mètre carré. Auparavant, l'absence de loyer constituait une forme d'irrégularité que nous avons cherché à remettre à plat.

Il existait uniquement une redevance locative, qui ne tenait pas compte de la surface du logement. Il s'agissait d'une charge couvrant certains éléments, mais ce n'était pas un loyer à proprement parler. Il me semble important de rétablir cela pour les nouveaux arrivants. Quand tu évoques une rupture d'égalité, il faut rappeler que cette situation existe aussi dans d'autres immeubles : des personnes ne paient pas le même loyer pour une surface équivalente. En effet, selon que le logement est financé en PLAI, en PLUS ou en PLS au sein d'un même bâtiment, les loyers peuvent varier.

Il ne faut pas oublier non plus que le principe du loyer tel qu'il est appliqué aujourd'hui ouvre droit aux APL pour les ménages qui y sont éligibles. Cela vient donc en déduction de leurs charges. Évidemment, cela crée un écart perceptible au moment de l'attribution, mais les personnes accueillies restent toutes éligibles au logement social : elles respectent les plafonds de ressources qui permettent d'y accéder. Nous les avons rencontrées à plusieurs reprises ces derniers temps : elles sont ravies d'être là. Et je le rappelle une nouvelle fois, nous restons en dessous de tous les loyers pratiqués ailleurs. Tu peux faire le tour de la Normandie : pour les résidences pour personnes âgées, nous sommes encore largement en-dessous de ce qui se pratique sur l'ensemble du territoire normand, et au-delà sans doute.

Il existe effectivement une disparité, mais elle s'explique par l'histoire. Certaines collectivités ont fait le choix d'appliquer la même augmentation à tous. Nous avons, pour notre part, décidé de ne pas procéder ainsi et de permettre aux anciens résidents de conserver le mode de fonctionnement qu'ils connaissaient auparavant.

DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ

DELIBERATION N° DELIB-2026-007 - TARIFS 2026 DU CAMPING MUNICIPAL PIERRE SOISMIER

L'espace municipal Pierre Soismier, camping municipal situé à Cabourg, est de plus en plus attractif. Afin de répondre à la demande, il sera désormais ouvert chaque année du 1^{er} avril au 31 octobre. Dorénavant, la basse saison sera donc du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} septembre au 31 octobre ; la haute saison concerne quant à elle les mois de juillet et août.

Une simplification de la grille tarifaire est proposée ainsi que la création de certains tarifs pour répondre à de nouveaux services aux usagers, notamment la création d'emplacements avec aire de vidange pour les camping-cars.

Dans ce cadre, les tarifs suivants sont ajoutés à ceux qui sont habituellement adoptés :

- Proposition d'un forfait à la semaine et au mois (et non plus en fonction du nombre de personnes occupant l'emplacement) ;
- Possibilité pour les Mondevillais uniquement de pique-niquer sur l'espace du camping gratuitement et sur présentation d'une carte du camping qui leur sera délivrée sur présentation de justificatifs ;
- Création d'un tarif pour la présence d'un animal domestique (2,20 €/animal/jour) ;

- Création d'un tarif pour les camping-cars (22 € en basse saison et 25 € en saison haute, pour un emplacement pour 2 personnes avec électricité et par nuit) ;
- Création d'un tarif pour les emplacements partagés, jusqu'à 10 tentes sur l'emplacement (10 € par nuit en basse saison, 12 € par nuit en haute saison pour une tente 2 personnes avec électricité) ;
- En complément des tarifs de location des salles de l'espace Pierre Soismier adoptés lors du conseil municipal du 3 décembre 2025, création d'un tarif de location de la grande salle de 250 places pour les extérieurs (1 192 € par jour en semaine ; 1 732 € les week-ends et jours fériés).

La grille tarifaire complète est annexée à la présente délibération.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} avril 2026.

Par conséquent,

Après consultation de la commission Démocratie participative et citoyenneté du 27 janvier 2026 et de la commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 28 janvier 2026,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} avril 2026 selon les tarifs détaillés en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

ANNEXE(S) :

Tarifs espace P. Soismier 2026 - VERSION FEVRIER (1).pdf

EMPLOI, SOLIDARITÉS, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LOGEMENT

DELIBERATION N° DELIB-2026-008 - SUPERMONDE - PROROGATION DES CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ASSOCIATION AMC ET LES TONTONS TOURNEURS CONCERNANT LE MANOIR DE VALLEUIL

Par conventions signées le 18 mars 2021, la Commune de Mondeville a conclu une convention d'objectifs et de moyens avec l'association AMC & les Tontons Tourneurs comportant une mise à disposition de locaux à usage tertiaire et artistique au sein du Manoir de Valleuil situé rue de Valleuil et dénommé SUPERMONDE.

Ces conventions arrivent à échéance le 18 mars 2026 soit entre les deux tours des prochaines élections municipales de mars 2026.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'occupation du bâtiment municipal et la stabilité des activités qui s'y déroulent, il convient de prolonger les conventions précitées dans les mêmes termes et conditions initialement prévus pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

Ce délai permettra au prochain conseil municipal de se saisir des objectifs de la convention, qui pourra être débattue et adoptée selon les modalités qu'il jugera appropriées.

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** l'avenant de prorogation de la convention d'objectifs et de moyens ainsi que celui de la convention d'occupation temporaire du Manoir de Valleuil passées avec l'association AMC et Les Tontons Tourneurs joints à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'avenant relatif aux deux conventions susmentionnées ainsi que tous les actes pouvant s'y rapporter et nécessaires à l'application de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

ANNEXE(S) :
Prolongation AMC TONTONS TOURNEURS Février 2026.docx

SPORT, CULTURE, LECTURE PUBLIQUE, ÉVÈNEMENTIEL

DELIBERATION N° DELIB-2026-009 - CONVENTION DE RESIDENCE ET DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE MONDEVILLE, L'ASSOCIATION LA RENAISSANCE ET L'OPERA ORCHESTRE NORMANDIE ROUEN

Restauré à l'initiative de la ville de Mondeville et implanté au cœur de l'ancienne Société Métallurgique de Normandie dans un bâtiment datant de 1936 à l'architecture singulière, le théâtre de La Renaissance constitue aujourd'hui un équipement culturel majeur dédié au spectacle vivant.

Depuis sa rénovation, la Ville a confié à l'association La Renaissance la gestion quotidienne du lieu et de son personnel. Chaque saison, l'association élabore une programmation artistique de qualité, attentive aux ressources locales et fidèle au projet culturel municipal, qui vise à offrir au public une diversité de propositions mêlant cirque, musique, théâtre et danse. Le théâtre, particulièrement adapté à l'accueil musical, permet de développer une ligne artistique ambitieuse dans ce domaine, tout en soutenant également la création contemporaine et l'émergence de jeunes compagnies.

L'accueil en résidence occupe une place centrale dans ce projet : il favorise les rencontres entre artistes, habitants, associations et établissements scolaires, contribuant ainsi au renforcement des pratiques culturelles sur le territoire.

Dans cette dynamique, dès 2005, la ville de Mondeville, l'Ensemble Régional de Normandie et l'association La Renaissance ont noué un partenariat structurant, formalisé en 2011 par une convention d'implantation permanente. Le 1er septembre 2024, sous l'impulsion de la Région Normandie, l'Opéra Orchestre Normandie Rouen a intégré le personnel et les missions de l'Ensemble Régional de Normandie, avec pour objectif de renforcer la diffusion musicale à l'échelle régionale.

La résidence renouvelée de l'Opéra Orchestre Normandie Rouen à Mondeville s'inscrit pleinement dans cette histoire commune. Elle traduit la volonté de la Ville de poursuivre et d'intensifier cette collaboration, notamment par la mise à disposition de nouveaux espaces de travail pour les équipes artistiques, techniques et administratives, ainsi que par un accès élargi au théâtre. Ce cadre partagé soutient un projet culturel ambitieux, ouvert et structurant pour le territoire.

L'Opéra Orchestre Normandie Rouen développe un projet artistique associant création lyrique, musique symphonique et actions de diffusion régionale. Le rapprochement opéré en 2024 avec l'Orchestre Régional de Normandie a permis de constituer un orchestre permanent de 58 musiciens répartis sur deux des principaux bassins urbains de la région.

L'implantation sur le territoire de la commune de Mondeville constitue un levier central de son projet territorial, permettant le déploiement de concerts, de spectacles, d'actions de médiation et de temps de rencontres pour différents publics.

Par la présente convention, la ville de Mondeville, l'association La Renaissance et l'Opéra Orchestre Normandie Rouen réaffirment leur engagement commun : coopérer étroitement et articuler leurs projets au service d'une dynamique culturelle collective, vivante et accessible à tous.

Par conséquent,

Après consultation de la Commission sport, culture et lecture publique du 21 janvier 2026,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** le projet de convention entre la ville de Mondeville, l'association La Renaissance et l'EPCC Opéra Orchestre Normandie Rouen joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

ANNEXE(S) :

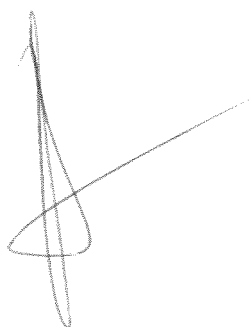
Convention de résidence et de partenariat culturel.docx

Remerciements de Madame la Maire Hélène BURGAT aux élus.

La Maire,

Le secrétaire de séance

Hélène BURGAT



Dominique MASSA

